



COMMUNE DE MAULDE  
Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL  
2026-17

**Objet :** Règlementation de la circulation dans le cadre de travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Marcel DHOT situé au 100 rue du Mortier 59158 MAULDE, par l'entreprise TCL, rue César Dewasmès 59690 Vieux Condé.

Nous, Monsieur Jean-François HOURDEAU, Maire de la Commune de Maulde,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Commune Article 131.1,

Vu la demande de l'entreprise TCL en date du 09 mars 2026 pour travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Marcel DHOT, 100 Rue du Mortier 59158 MAULDE,

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter leur bon déroulement et éviter tout accident,

ARRÊTONS

**Art 1 :** A partir du début des travaux prévus le 16 mars 2026 pour une durée de 60 jours, la circulation sera réglementée :

-Le stationnement et le dépassement seront interdits dans l'emprise du chantier aux véhicules légers et poids lourds.

-La vitesse sera limitée à 30 km/h.

-La circulation sera autorisée à double sens dans la rue du Mortier du n°1 au n°111, afin d'éviter le passage des camions rue de la Basse Fosse.

**Art 2 :** Des panneaux indiquant les travaux seront placés par l'entreprise TCL, rue César Dewasmès, 59690 Vieux Condé à chaque extrémité du chantier.

**Art 3 :** Les travaux devront être faits en souterrain sans ouverture de voirie (sauf contraintes techniques). Si ouverture de la chaussée, pose de l'enrobé dans les 48 heures.

**Art 4 :** Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de l'entreprise TCL, Rue César Dewasmès 59690 Vieux Condé,
- La brigade de Gendarmerie de Lecelles,
- CIS Mortagne du Nord,
- SIAVED,
- Un affichage sera effectué en mairie

Fait à Maulde le 10 mars 2026.

Le Maire,

Jean-François HOURDEAU

